

BAROMÈTRE SOCIAL

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT
DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS
SOCIALES ET DE SANTÉ

2025

Résumé

BAROMÈTRE SOCIAL 2025 : RÉSUMÉ

Le Baromètre social, publié annuellement ou bisannuellement, est le volet quantitatif du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités de santé. Il présente une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en région bruxelloise. Il expose la situation socioéconomique des Bruxellois, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie: la démographie, les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et la participation et l'intégration sociale.

Ce résumé est structuré en trois parties : (1) Situation sociale : chiffres clés et évolutions, (2) Santé et inégalités de santé, (3) Enjeux bruxellois.

Le Baromètre complet est disponible sur le site de l'Observatoire : <https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

1. SITUATION SOCIALE : CHIFFRES CLÉS ET ÉVOLUTIONS

Au 1^{er} janvier 2024, la région bruxelloise comptait officiellement 1 249 597 habitants, une **population** en croissance depuis la fin des années 90. Ce, sans compter les nombreuses personnes qui sont absentes de la population officielle : étudiants non domiciliés, demandeurs d'asile, diplomates et membres de leur ménage, ... mais aussi et surtout, des personnes sans-papiers. Ces dernières, absentes des statistiques officielles, vivent dans des conditions très précaires. Une étude de la VUB (2023) estimait le nombre de **personnes sans papiers** à 112 000 personnes en Belgique, dont environ 52 000 en région bruxelloise (soit environ 4 % de la population de la région).

Le CPAS peut intervenir dans les frais médicaux des personnes sans-papiers via l'aide médicale urgente (AMU). En utilisant la répartition des AMU par commune bruxelloise et l'estimation de la VUB pour la région, en proportion de la

population totale, les personnes sans-papiers représenteraient dans certaines communes comme Bruxelles-Ville et Saint-Gilles, 7 à 8 % de la population totale.

Concernant la population officielle, certaines spécificités démographiques de la région bruxelloise peuvent être mentionnées. La population est en moyenne **plus jeune que dans les deux autres régions (proportionnellement plus d'enfants et de jeunes adultes), mais le nombre de personnes âgées est en croissance** (ce qui n'était pas le cas avant 2010 à Bruxelles). D'ici à 2034, les perspectives démographiques tablent sur une augmentation de +13 % de personnes de 65 ans et plus (+20 000 personnes environ).

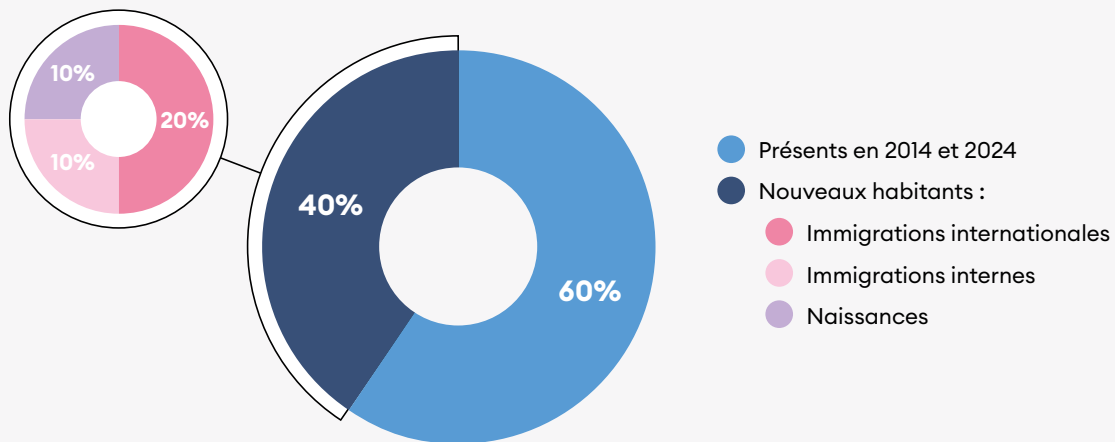
Bruxelles se distingue aussi par son caractère **multiculturel**, avec 37 % de la population de nationalité étrangère (dont deux tiers sont ressortissants d'un pays de l'UE-27) et 78 % ont des origines étrangères¹⁾.

Enfin, les mouvements migratoires et naturels impliquent des **changements importants de population** : au 1^{er} janvier 2024, seulement 60 % des habitants qui composent la région

¹ En considérant à la fois les personnes de nationalité étrangère, celles nées avec une nationalité étrangère et celles dont au moins un parent est né avec une nationalité étrangère.

1

Part des nouveaux habitants en 2024 (par rapport à 2014) et part des habitants qui vivent depuis 10 ans en région bruxelloise



Source : IBSA, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

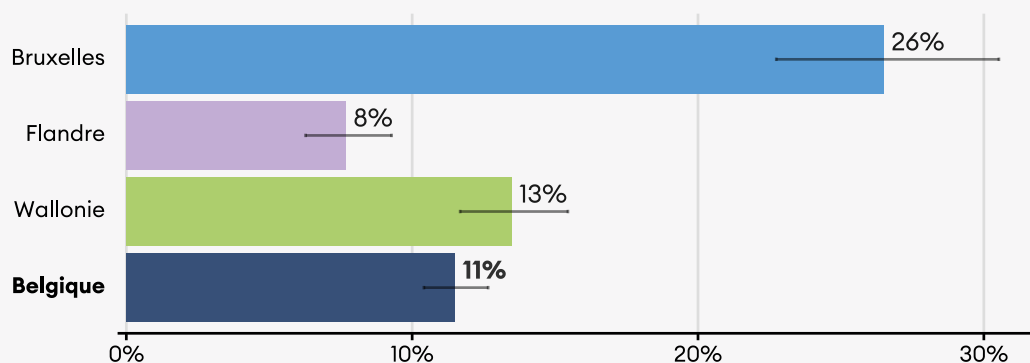
bruxelloise étaient déjà présents en 2014. La part de “nouveaux habitants” qui n’étaient pas présents 10 ans auparavant (au 1^{er} janvier 2014) est donc de 40 %. Parmi ces nouveaux habitants, la moitié viennent de l’étranger (immigration internationale), un quart viennent d’une autre région de Belgique, et un quart correspondent à des naissances **1**. Si on remonte il y a 20 ans, près de deux tiers de la population bruxelloise de 2024 n’était pas présente à Bruxelles en 2004.

Les indicateurs de **pauvreté monétaire** indiquent qu’un grand nombre d’habitants de la région vivent avec un revenu faible : sur la base des revenus disponibles de 2023 (enquête

EU-SILC 2024), 26 % de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 520 € par mois pour une personne isolée et 3 191 € par mois pour un couple avec deux enfants), contre 8 % en Flandre et 13 % en Wallonie **2**. Ce pourcentage élevé de personnes en pauvreté dans la région reste relativement stable depuis une vingtaine d’années, avec certaines oscillations d’une année à l’autre, mais dans une fourchette située entre 23 % et 35 %. Compte tenu des importants mouvements de population (*cf. supra*), il est à noter que les personnes en pauvreté ne sont probablement qu’en partie les mêmes d’une année à l’autre.

2

Taux de risque de pauvreté, Belgique et régions, 2024



Source : SILC 2024, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Le “revenu disponible équivalent administratif” développé par Statbel permet d’estimer des **taux de risque de pauvreté par commune** (au moyen de données administratives). Sur cette base, au sein de la région, les taux de pauvreté varient de 9 % à Woluwe-Saint-Pierre à plus de 30 % à Molenbeek et à Saint-Josse **3**.

En région bruxelloise, non seulement la part de personnes en situation de risque de pauvreté est supérieure à celles dans les deux autres régions, mais les revenus des plus pauvres sont également plus bas, et ceux des plus riches, légèrement plus élevés (selon les données de l’enquête SILC). Les **inégalités de revenus** y sont donc particulièrement prononcées. Le coefficient de Gini, qui est un indicateur de l’ampleur des inégalités entre individus, est en effet plus élevé en région bruxelloise que dans les deux autres régions, mais aussi que dans les autres grandes villes du pays.

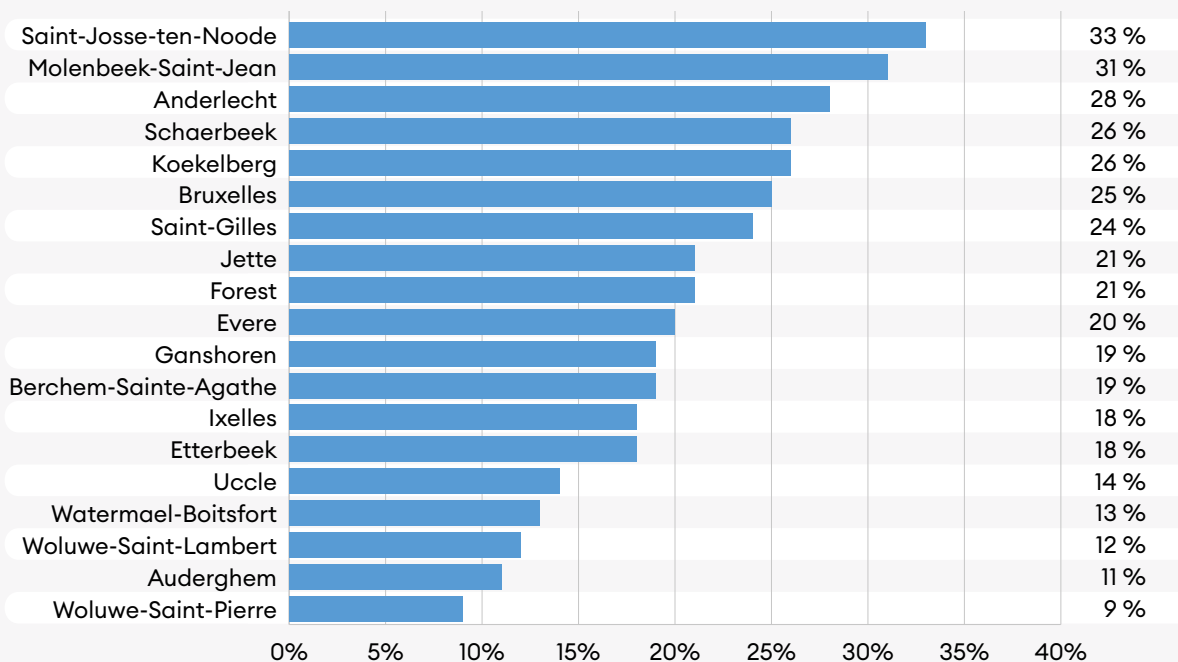
Le **profil des résidents bruxellois selon leur niveau de revenus** a été analysé (sur base de l’enquête EU-SILC). Les personnes disposant de bas revenus sont plus souvent soit isolées, soit membres de familles monoparentales ou de familles nombreuses (trois enfants ou plus), en comparaison avec les personnes disposant de hauts revenus. Les différences en termes d’origine et de nationalité sont aussi très marquées :

parmi les 20 % de Bruxellois avec les plus bas revenus, la grande majorité sont belges d’origine non européenne ou de nationalité non européenne (non UE-27). Parmi les 20 % les plus riches, la majorité sont ressortissants d’un pays de l’Union européenne (UE-27) ou sont belges avec des origines belges. En observant le revenu moyen équivalent selon l’origine ou la nationalité, celui des ressortissants européens est le plus élevé, et celui des Belges d’origine non-européenne est le plus bas.

Le Baromètre fait également usage des **statistiques fiscales** qui présentent l’intérêt d’informer sur les revenus imposables (la base taxable) de la population. À noter que certains revenus ne sont pas imposables ou ne le sont pas en Belgique. La part de la population vivant dans un ménage avec un **revenu total net imposable nul** est nettement plus importante en région bruxelloise qu’à l’échelle de la Belgique ; il peut s’agir de bénéficiaires d’allocations sociales non imposables (tels le revenu d’intégration sociale ou les allocations aux personnes handicapées), mais aussi, à l’autre extrême de la réalité sociale bruxelloise, de fonctionnaires internationaux par exemple. En région bruxelloise, la présence importante et combinée de personnes en pauvreté et de fonctionnaires internationaux contribue à expliquer cette surreprésentation.

3

Taux de pauvreté “administratif” dans les communes bruxelloises, 2023



Les **classes de revenus fiscaux bas** sont plus représentées en région bruxelloise qu'en Belgique. Au cours des 20 dernières années, le revenu imposable a diminué par rapport à celui de la Belgique : en 2000, le revenu imposable moyen par habitant bruxellois était inférieur de 10 % à celui de la Belgique, tandis qu'en 2022 cette différence en défaveur de Bruxelles atteignait 20 %. Les revenus médians sont en moyenne plus élevés en périphérie de la région bruxelloise, dans les Brabants flamand et wallon, qui comptent de nombreux navetteurs travaillant à Bruxelles.

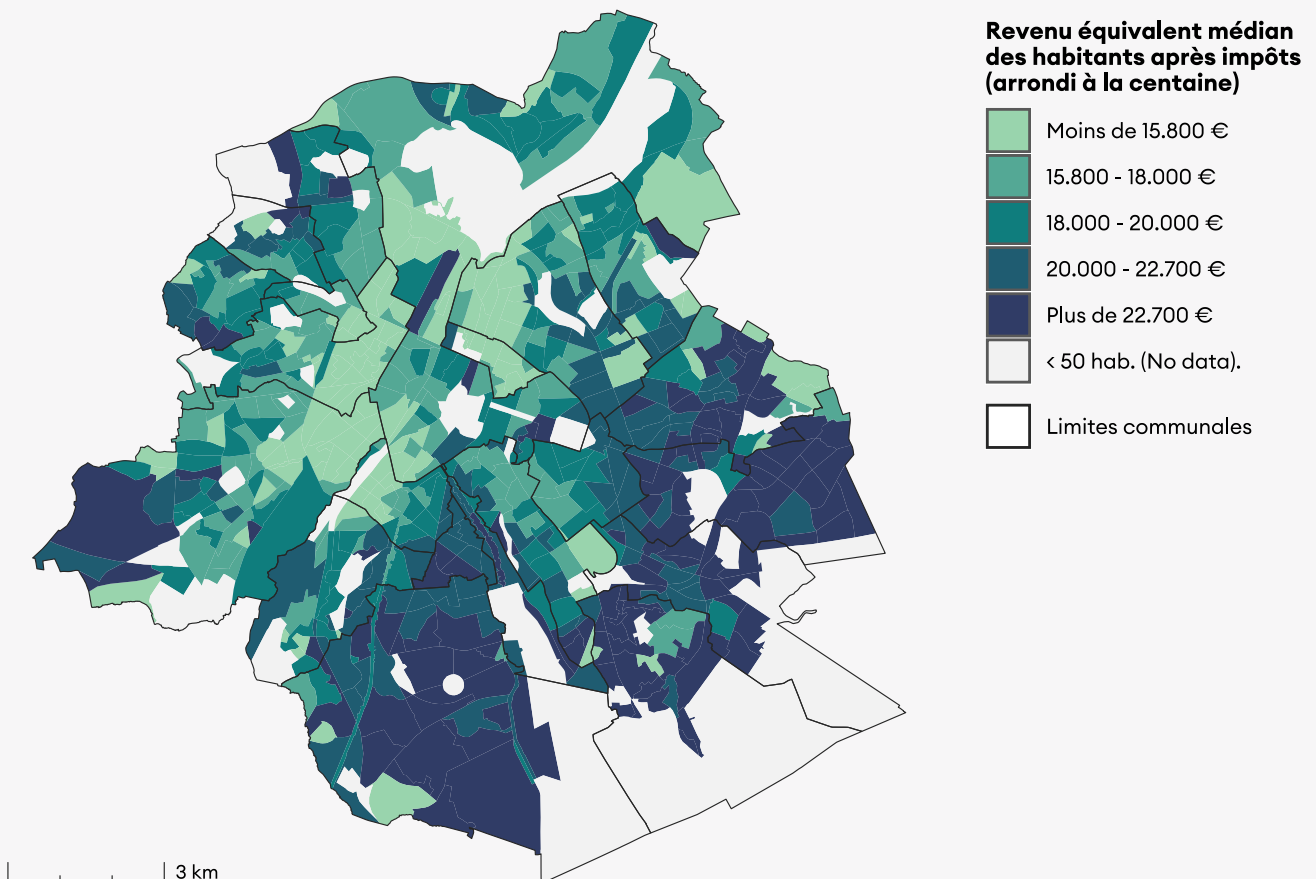
Au sein de la région bruxelloise, les personnes ayant de très bas revenus restent en grande partie concentrées dans le **“croissant pauvre”** (zone formant un croissant à l'ouest et au nord du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies. Les revenus sont également très bas dans les quartiers concentrant les logements sociaux, dispersés dans la région. Ils sont globalement les plus élevés en seconde couronne dans le

quadrant sud-est de la région, à l'exception des quartiers de logements sociaux. Les quartiers de seconde couronne ouest indiquent des revenus intermédiaires **4**.

Des **évolutions des revenus de la population selon les quartiers et communes** sont enregistrées au sein de la région bruxelloise sur la période 2012-2022 **5**. De manière générale, le revenu équivalent médian a augmenté en première couronne urbaine, notamment le long du canal au niveau du croissant pauvre (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la capitale). Une augmentation dans certains secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la deuxième couronne est également observée. À l'inverse, les revenus médians diminuent dans de nombreux autres secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord et l'ouest de la région, mais également à l'est, notamment dans des secteurs constitués de logements sociaux. Ces évolutions doivent être interprétées en tenant compte des

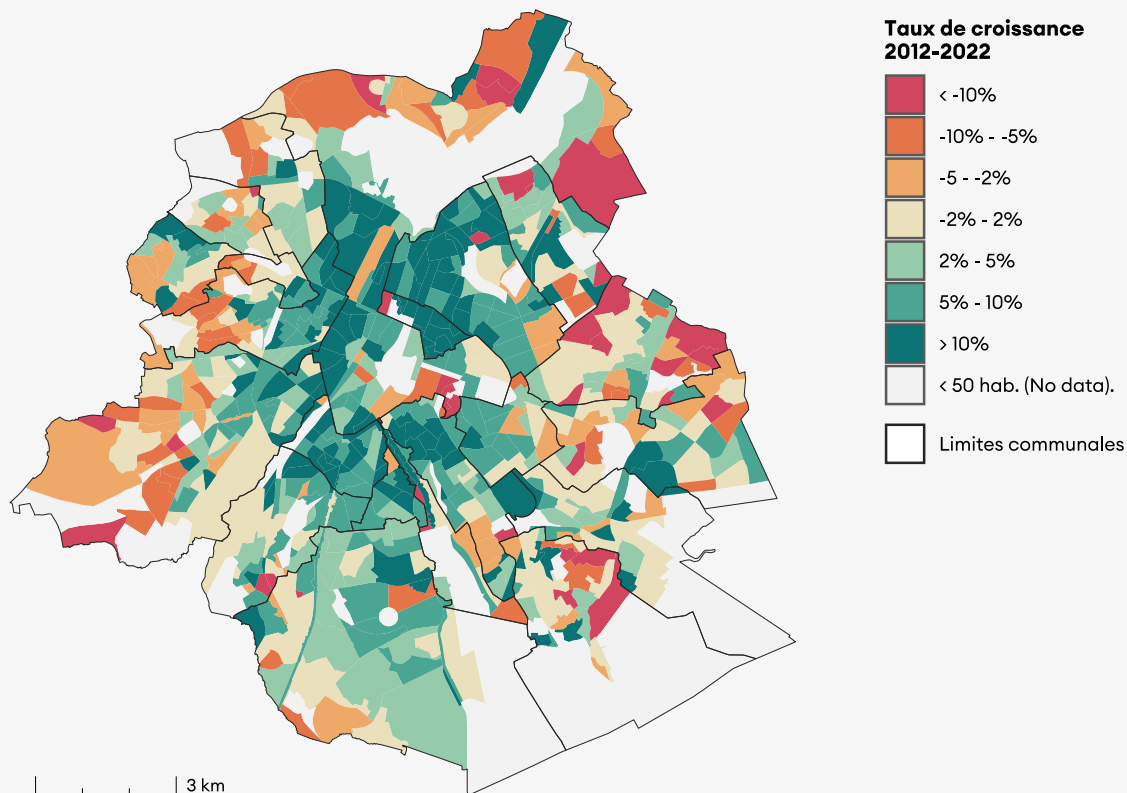
4

Revenu équivalent médian des habitants après impôt, par secteur statistique, région bruxelloise, revenus 2022



5

Évolution en termes réels (hors inflation) du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, en %, région bruxelloise, revenus 2012-2022



Source : IBSA ; Statbel, Registre National et Statistique fiscale 2023. Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

mouvements de population (arrivées et départs), qui peuvent modifier la structure socio-économique des secteurs.

Environ un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) en région bruxelloise perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement, dont la plupart des montants minimum restent inférieurs au seuil de risque de pauvreté. Les écarts avec le seuil de pauvreté se sont toutefois réduits ces dernières années, mais restent importants en particulier pour les cohabitants ou les personnes avec charge de famille. Par ailleurs, six enfants sur dix ouvrent le droit à un supplément social pour les allocations familiales en région bruxelloise (sur base du nouveau système mis en œuvre en 2020). Dans les communes de Saint-Josse-ten-Noode et de Molenbeek-Saint-Jean, cela concerne près de 8 enfants sur dix.

Si la proportion de personnes vivant avec une allocation ou un revenu de remplacement est restée stable au cours des dernières années, **la nature des revenus perçus a évolué** : entre janvier 2013 et janvier 2025 en région bruxelloise, **le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS a augmenté fortement (+66 %)**, tandis que **le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage (ou d'insertion) a baissé (-35 %)**. Le nombre de personnes en invalidité a également augmenté de façon significative (+67 % entre 2013 et 2023). En janvier 2025, 5,8 % des Bruxellois de 18-64 ans vivent avec un revenu d'intégration sociale, 6,4 % avec une allocation de chômage (ou d'insertion), 2,5 % avec une allocation de remplacement de revenu et/ou d'intégration (pour les personnes avec un handicap) et 5,4 % avec une indemnité d'invalidité^[2].

Parmi les **jeunes adultes (18-24 ans)**, l'**augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS (CPAS) et parallèlement, la baisse du nombre de bénéficiaires d'allocations d'insertion (ONEM), sont encore plus marquées. Entre janvier 2013 et janvier 2025, le nombre de jeunes adultes bénéficiaires du RIS a doublé**, passant de 8 511 à 17 116 en 12 ans. Une partie de la croissance du nombre de RIS de cette tranche d'âge concerne des étudiants. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion a baissé de 75 % dans ce groupe d'âge. En janvier 2025, 15 % des jeunes bruxellois de 18-24 ans vivent avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) et seulement 1 % perçoit une allocation de chômage ou d'insertion.

La tendance à la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion, surtout parmi les jeunes adultes, est due en partie aux réformes successives qui ont renforcé les conditions d'accès à ces allocations, en particulier aux allocations d'insertion. Si certains (re)trouvent un emploi, d'autres se tournent vers le CPAS, ou se retrouvent en invalidité selon les circonstances. D'autres encore n'ont pas ou plus de statut et ne perçoivent pas de revenus propres. Ces phénomènes vont largement s'amplifier avec la réforme du droit aux allocations de chômage mise en œuvre en 2026 (→ encadré **1**).

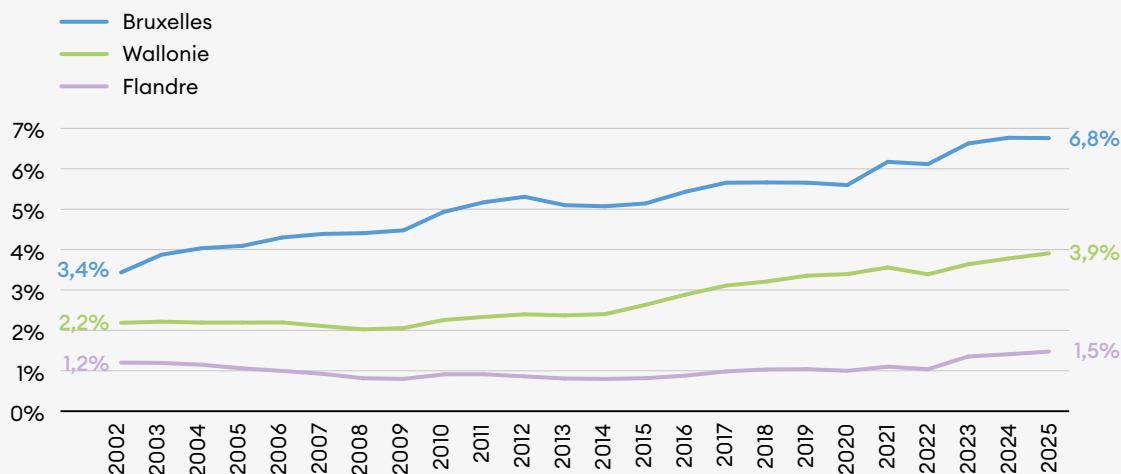
Le CPAS octroie également un **équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS)**, essentiellement aux demandeurs d'asile et aux personnes

étrangères en séjour régulier mais non-inscrites au Registre de population. L'évolution du nombre de bénéficiaires dépend notamment des politiques migratoires. Si le nombre de bénéficiaires de l'ERIS diminuait en région bruxelloise depuis 2013, il a doublé à partir 2023 (passant de 4 000 bénéficiaires en 2022 à plus de 8 000 en 2023, 2024 et 2025) suite aux ERIS octroyés aux Ukrainiens bénéficiant d'une attestation temporaire de personne déplacée.

En janvier 2025, on dénombre 47 304 bénéficiaires du RIS en région bruxelloise, 45 616 en Flandre et 77 207 en Wallonie. On notera que la région bruxelloise compte plus de bénéficiaires du RIS que l'ensemble de la Flandre, alors que la Flandre compte plus de cinq fois plus d'habitants que la région bruxelloise. Concernant les ERIS, à la même date (incluant les réfugiés ukrainiens), ils sont au total 8 261 en région bruxelloise, 14 247 en Flandre et 9 580 en Wallonie. Au total, les bénéficiaires d'un RIS ou d'un ERIS en région bruxelloise représentent 27 % du total de RIS et ERIS en Belgique (alors que 11 % de la population en Belgique se trouve dans la capitale). Le **pourcentage de la population (18-64 ans) qui perçoit un RIS ou un ERIS** est supérieur en région bruxelloise (6,8 %) à celui de la Flandre (1,5 %) et de la Wallonie (3,9 %), mais inférieur à celui des grandes villes wallonnes (8,1 % à Charleroi et 10,5 % à Liège). En évolution, par rapport à la situation d'il y a 20 ans, l'écart de la région bruxelloise avec les deux autres régions (la Flandre en particulier) s'est accru en défaveur de Bruxelles pour cet indicateur également **6**. Au sein de la région bruxelloise, ce

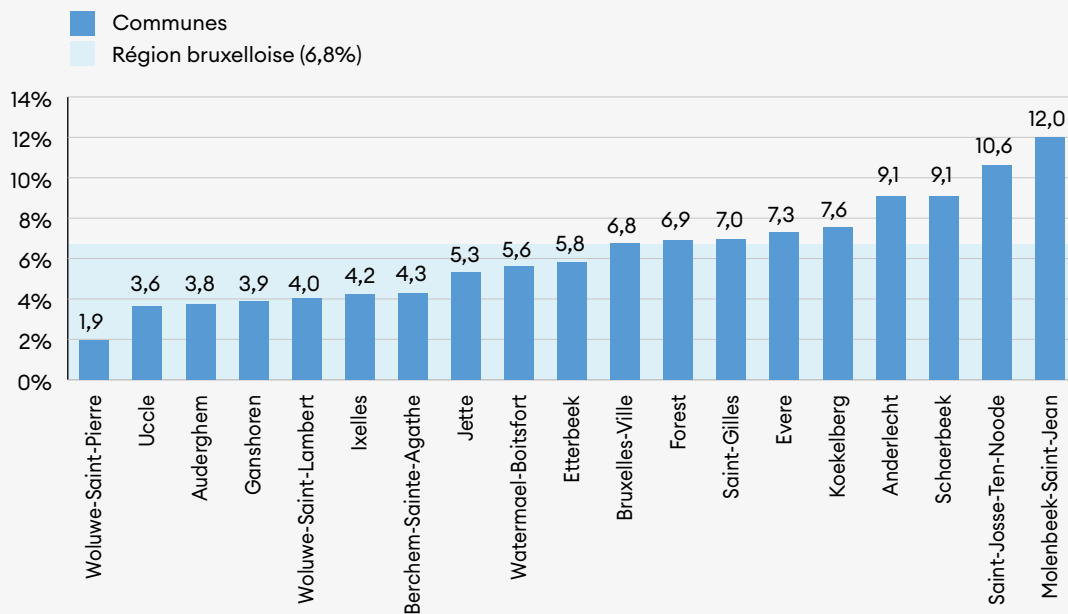
6

Évolution de la proportion de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population de 18-64 ans, par région, janvier 2002-2025



7

Pourcentage de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population de 18-64 ans, communes bruxelloises, janvier 2025



Source : SPP Intégration Sociale ; Statbel ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

pourcentage est très variable, allant de 2 % à Woluwe-Saint-Pierre à 12 % à Molenbeek-Saint-Jean **7**.

Concernant les **personnes âgées de 65 ans et plus**, 22 504 d'entre elles perçoivent la GRAPA en région bruxelloise (dont 59 % de femmes et 41 % d'hommes) en janvier 2024. Cela correspond à 14 % de la population de 65 ans et plus, contre 9 % en 2014. La proportion de personnes âgées qui vivent avec la GRAPA varie également fortement selon les communes, dans une fourchette allant de 4 % à Woluwe-Saint-Pierre à 27 % à Saint-Josse-ten-Noode.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 17 % des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire présentent un **retard scolaire** de minimum deux ans. Cette proportion globale a diminué ces dernières années en région bruxelloise. Mais les inégalités selon les filières et les communes se maintiennent. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire (53 %), suivie de la filière technique et artistique (36 %) et ensuite de l'enseignement général (7 %). La proportion d'élèves du secondaire ayant au moins deux ans de retard

scolaire s'élève à 24 % parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode, contre 8 % à Woluwe-Saint-Pierre.

Les parcours scolaires des élèves et leurs difficultés peuvent aussi être appréhendées via le nombre de jours d'**absence scolaire injustifiée**. Durant l'année scolaire 2022-2023, 21 % des élèves du secondaire résidant en région bruxelloise ont eu au minimum 9 demi-jours d'absence injustifiée, contre respectivement 14 % en Flandre et 15 % en Wallonie. Dans les communes les plus précarisées de la région bruxelloise, un élève sur quatre est dans cette situation. En trois ans, ces pourcentages ont augmenté dans les trois régions ; il a doublé en région bruxelloise.

Le **décrochage scolaire** est plus important en région bruxelloise, en particulier chez les garçons : environ 14 % des jeunes hommes de 18 à 24 ans ont quitté prématurément l'école, n'ont pas leur diplôme du secondaire et ne suivent pas de formation, contre 9 % pour la Belgique dans son ensemble (chez les filles, ces pourcentages sont respectivement de 6 % à Bruxelles et de 5 % en Belgique, donc nettement plus faibles).

Concernant la population de 25 à 64 ans et sur base de l'Enquête sur les forces de travail, par rapport à la moyenne belge, la région bruxelloise se caractérise par une **surreprésentation des personnes faiblement et hautement diplômées** dans la population, au détriment des diplômés de niveau intermédiaire (secondaire supérieur comme plus haut diplôme). En 2024, 21 % des Bruxellois de 25 à 64 ans disposent au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur, 26 % sont diplômés du secondaire supérieur (comme plus haut diplôme) et 54 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Notons que seuls 12 % des Bruxellois (25-64 ans) sont diplômés du secondaire professionnel en région bruxelloise, contre 30 % en Flandre et 26 % en Wallonie.

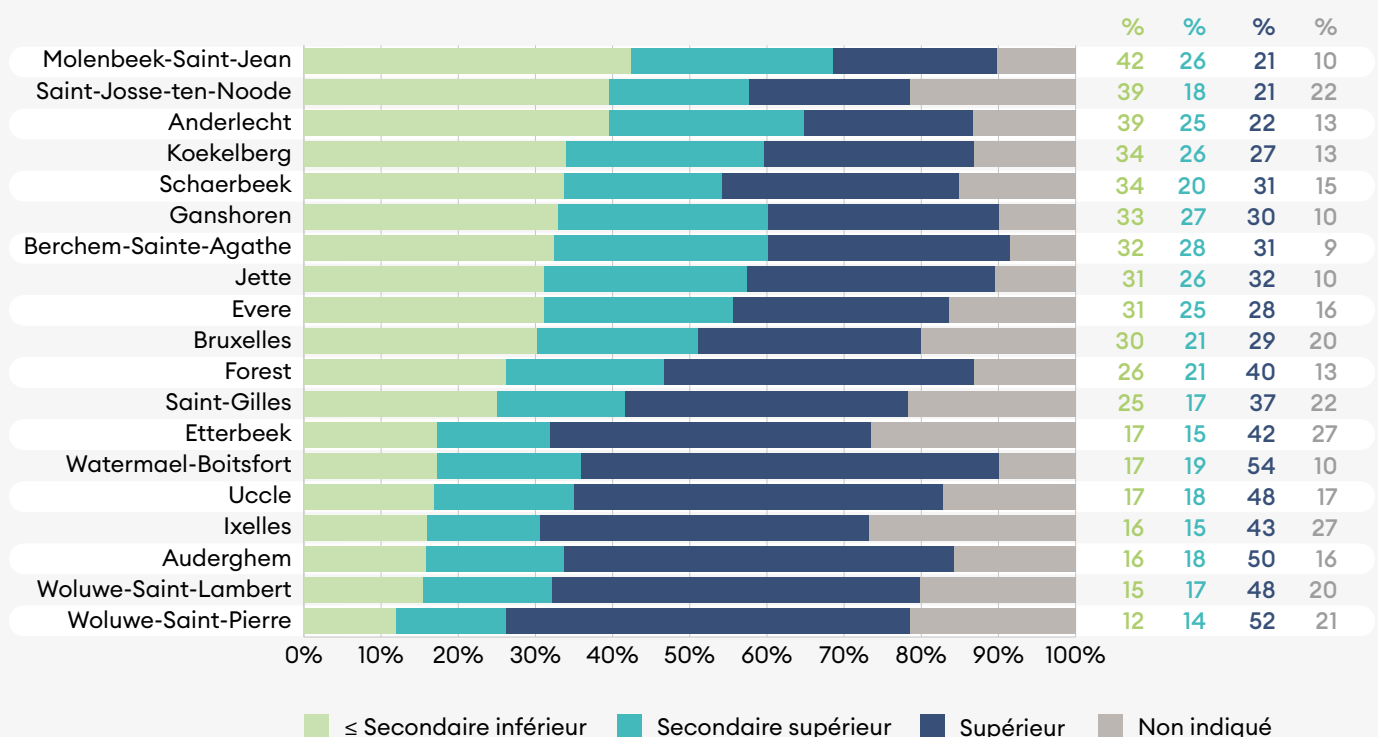
Les données du Censur 2021 permettent d'approcher les **niveaux de diplômes de la population par commune** au moyen de données administratives (dans une certaine mesure car l'information est inconnue pour un pourcentage de la population de 25-64 ans situé entre 9 % et 27 % selon la commune). C'est à Molenbeek, Saint-Josse et Anderlecht que les parts de personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur sont les plus élevées, environ quatre

fois plus que dans les communes plus aisées comme Woluwe-Saint-Pierre **8**.

La pauvreté est en grande partie liée à la position occupée sur le **marché du travail**. Le taux de risque de pauvreté des chômeurs (60 %) est nettement supérieur à celui des travailleurs (9 %) en région bruxelloise. Néanmoins, tant les chômeurs que les travailleurs sont plus souvent en situation de pauvreté en région bruxelloise que dans les deux autres régions **9**.

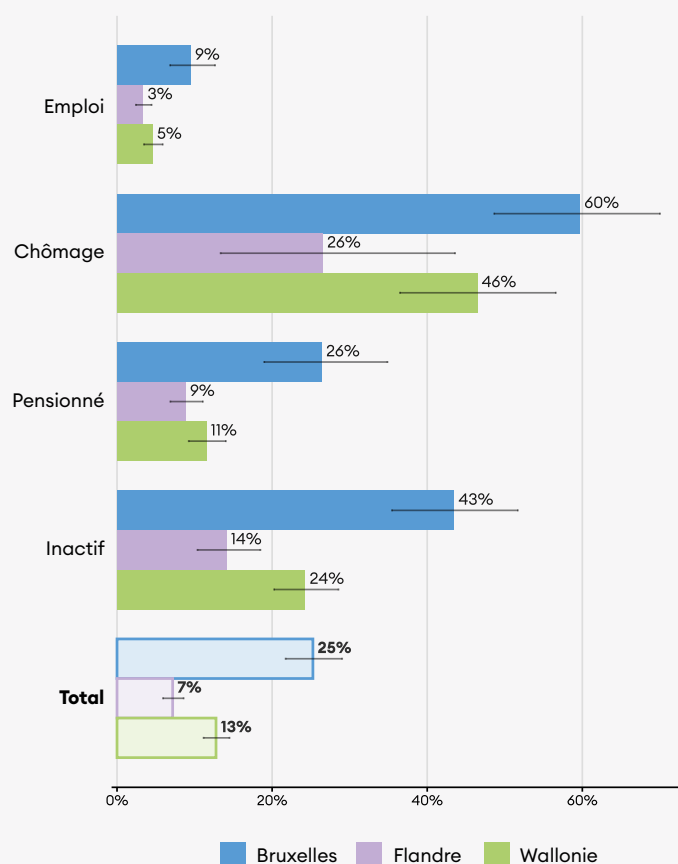
8

Répartition de la population de 25 à 64 ans par niveau de diplôme et par commune bruxelloise, 2021



9

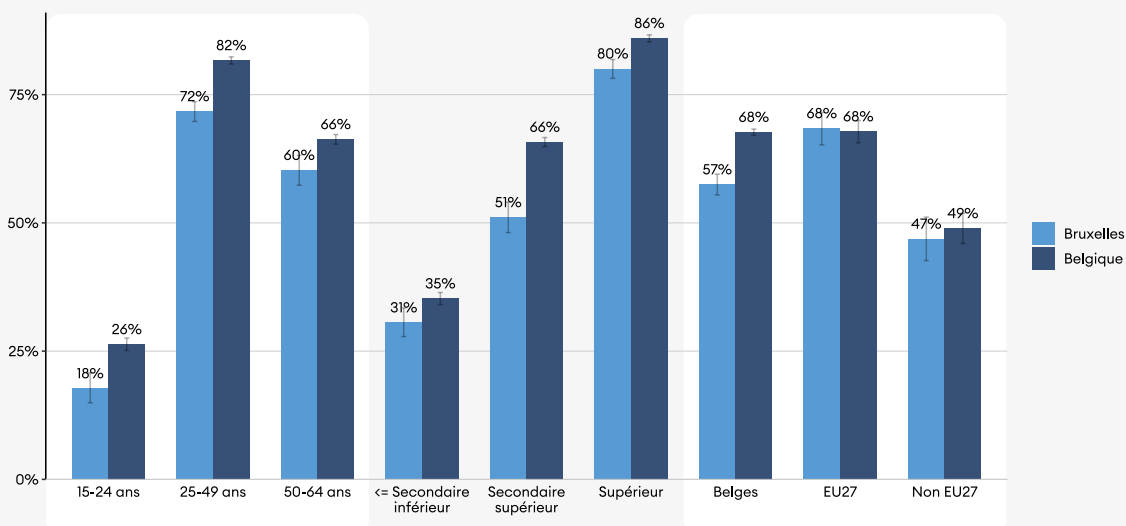
Taux de risque de pauvreté des personnes (plus de 16 ans) selon leur statut d'activité le plus fréquent dans l'année, par région



Source : SILC 2024, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

10

Taux d'emploi par âge, niveau de diplôme et nationalité (15-64 ans), région bruxelloise et Belgique, 2024



Notons que les taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans sont influencés par la proportion importante d'étudiants qui augmente la part d'inactifs. En ne considérant pas la population étudiante, le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans passe de 18 % à 57 % à Bruxelles et de 26 % à 68 % en Belgique.

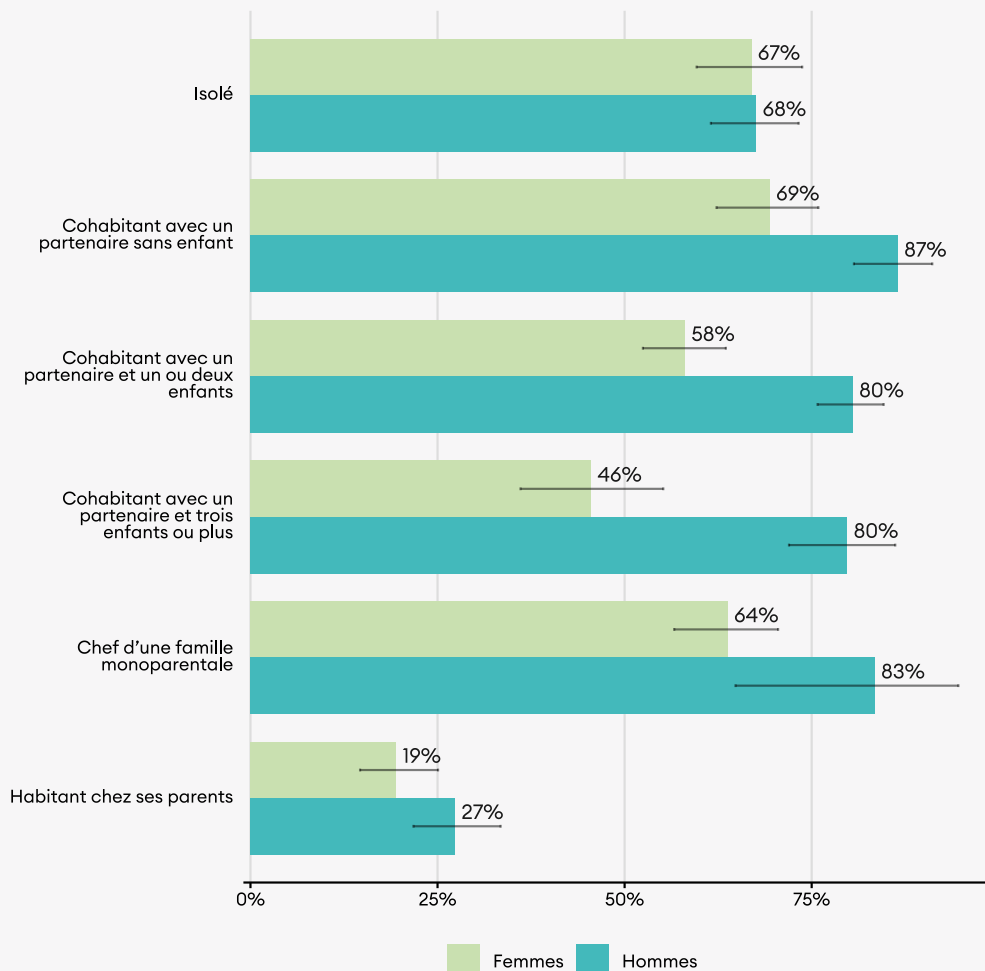
Source : Enquête sur les forces de travail ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles pour la nationalité

L'accès à l'**emploi** est difficile pour de nombreux Bruxellois, avec un cinquième de la population qui vit dans un ménage à faible intensité de travail. Pourtant, la région bruxelloise compte 820 725 postes de travail occupés (emploi intérieur), mais la moitié sont pourvus par des navetteurs de Flandre ou de Wallonie. Certains groupes subissent plus de difficultés que d'autres, comme les personnes faiblement scolarisées : seuls 31 % des Bruxellois (15-64 ans) ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont en emploi, contre 80 % parmi les diplômés du supérieur. L'accès à l'emploi varie également selon la nationalité et l'origine : en région bruxelloise, le taux d'emploi est le plus élevé pour les ressortissants européens considérés globalement (EU-27) et le plus bas pour les ressortissants non-européens **10**.

Le **type de ménage** influence aussi l'accès à l'emploi, et de façon différenciée selon le **genre** : la présence d'enfants dans le ménage impacte de façon nettement plus importante la participation au marché du travail des femmes que celle des hommes, du fait notamment de l'inégale répartition des tâches au sein du ménage. Par exemple, parmi les femmes en couple qui ont trois enfants ou plus, leur taux d'emploi est de 46 %, contre 80 % pour les hommes dans la même situation. Ce, alors que le taux d'emploi des hommes et des femmes isolés est équivalent **11**. Par ailleurs, lorsqu'elles sont à l'emploi, les femmes sont deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes à Bruxelles.

11

Taux d'emploi (BIT) selon le type de ménage et le sexe (15-64 ans), région bruxelloise, 2024



Le **coût élevé du logement** pèse lourdement dans le budget de nombreux ménages bruxellois. Les inégalités s'en trouvent largement exacerbées, car les revenus des ménages varient de façon nettement plus importante que les dépenses de logement. Les vingt pourcents des Bruxellois avec les plus faibles revenus vivent dans des ménages qui consacrent environ 50 % de leurs revenus aux dépenses liées au logement, contre à peine plus de 10 % pour les vingt pourcents des Bruxellois avec les revenus les plus élevés.

Entre 2004 et 2024, le **loyer** moyen en termes réels (donc après correction pour l'inflation) sur le marché privé a augmenté de 19 % en région bruxelloise. Ce, dans une région où 64 % des ménages sont locataires (54 % des ménages sont locataires sur le marché privé et 10 % le sont à un prix inférieur au prix du marché - logement social, AIS ou autres).

La tendance à la hausse du nombre de demandes pour un **logement social** se poursuit, dans un contexte où le développement de l'offre ne suit pas : le nombre de ménages sur liste d'attente pour un logement social atteint 55 572 ménages au 1^{er} janvier 2025 (après radiations)

12.

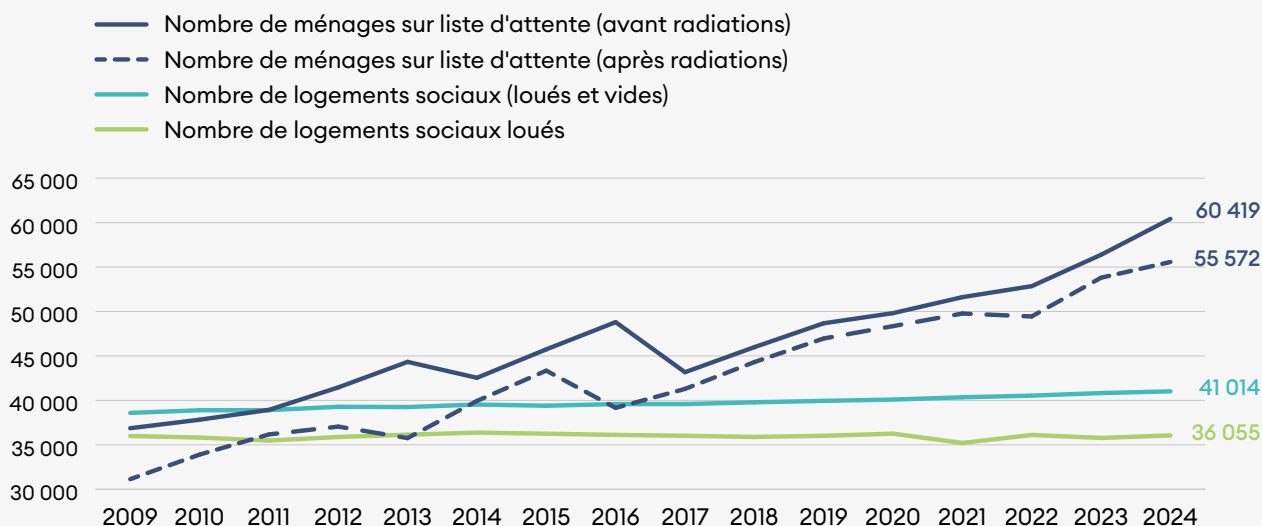
Le nombre de **personnes sans-abri et mal logées** tend également à augmenter fortement en région bruxelloise : 9 777 personnes sans-abri ou mal logées ont été dénombrées le soir du 6 novembre 2024 par Bruss'help, dont 36 % étaient en rue ou en centre d'hébergement d'urgence. Le nombre de personnes sans-abri et mal logées recensées a augmenté de près de 25 % en deux ans.

Concernant la **qualité des logements et les conditions de vie**, 30 % des Bruxellois vivent dans une situation de surpeuplement dans leur logement. Parmi les familles avec enfants, la moitié sont concernées par le surpeuplement. Cette situation résulte de la combinaison du caractère urbain de la région (beaucoup de petits logements), des loyers élevés et des revenus bas d'une part importante des ménages bruxellois, en particulier parmi les familles nombreuses.

Par ailleurs, 24 % de la population vit dans un **logement qui présente des défauts importants**, tels que des problèmes d'humidité, un pourrissement des boiseries, un manque de lumière ou l'absence de sanitaires à l'usage exclusif du ménage. Par ailleurs, 13 % des ménages bruxellois sont en situation de **privation énergétique**, c'est-à-dire qu'ils ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement et/ou n'ont pas été en mesure de payer leur facture d'eau,

12

Nombre de ménages sur liste d'attente (avant et après radiations) et nombre de logements sociaux (total et loués), région bruxelloise, 31 décembre 2009-2024



d'électricité et de gaz au cours de l'année. Le poids des factures énergétiques participe souvent aux situations de surendettement des ménages bruxellois. A l'extrême et après un certain temps, l'absence de paiement de ces dettes peut mener à des coupures de courant : entre avril 2025 et septembre 2025, 2 351 ménages ont subi une coupure de courant en région bruxelloise, assortie dans la plupart des cas d'une coupure de gaz.

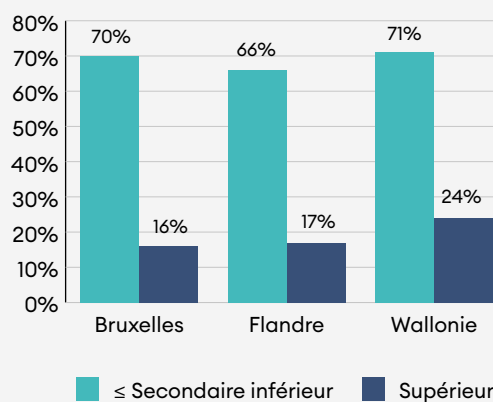
Si des données centralisées nécessaires pour approcher les problématiques de **surendettement** sont incomplètes, celles-ci indiquent néanmoins que cette problématique découle souvent de dettes relatives à la vie quotidienne: dettes relatives au loyer et aux charges, dettes liées aux dépenses de soins de santé etc. Les dettes de crédit ne sont pas les plus fréquentes, mais elles sont par contre bien documentées via la Centrale des crédits aux particuliers. Ces données révèlent que la proportion de la population contractant des crédits est moindre en région bruxelloise (50 % de la population majeure) qu'en moyenne en Belgique (63 %). Par contre, parmi les emprunteurs, ceux-ci sont plus souvent en difficulté (8 % en région bruxelloise, contre 4 % au niveau de l'ensemble de la Belgique).

Les données de l'enquête SILC – en particulier les questions de son module "qualité de vie" – permettent d'aborder la problématique de l'**isolement social** en 2022. Il apparaît que 6 % des Bruxellois ne rencontrent mensuellement ni amis, ni membres de leur famille (hors ménage). Ce taux d'isolement sévère est non seulement deux fois supérieur à celui observé pour l'ensemble de la Belgique (3 %), mais également plus élevé que la moyenne des autres grandes villes belges. Au-delà de la fréquence des interactions sociales, 8 % des Bruxellois déclarent être dépourvus de soutien social en dehors du ménage, qu'il soit financier, matériel ou moral. Enfin, sur un plan plus subjectif de l'isolement social, 8 % des Bruxellois déclarent s'être sentis souvent seuls au cours du dernier mois. La situation socio-économique (faible niveau de diplôme et/ou situation d'inactivité qui se répercutent sur les niveaux de revenus) et la composition du ménage apparaissent comme des déterminants centraux du sentiment de solitude – les personnes vivant seules et les parents "solo", plus nombreux à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie, présentent un risque beaucoup plus élevé de se sentir seuls que les couples avec enfants.

La **numérisation croissante des services publics et privés** peut amplifier les risques de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que les problèmes de non-recours aux droits sociaux. Cette tendance renforce les inégalités sociales. La fracture numérique est très présente. En région bruxelloise, environ 35 % de la population présentent des difficultés avec le numérique. Parmi les personnes faiblement scolarisées, cette proportion est de 70 %, contre 16 % parmi les diplômés du supérieur **13**. Parmi les personnes faiblement scolarisées (16-74 ans), environ 12 % n'utilisent pas internet (contre moins d'1 % pour les diplômés du supérieur) et plus de la moitié n'ont pas utilisé de services en ligne d'une administration en 2024 (contre 17 % chez les diplômés du supérieur). Enfin, environ un cinquième des Bruxellois (16-74 ans) n'utilisent pas internet pour leurs opérations bancaires.

13

Taux de vulnérabilité numérique parmi les personnes (16-74 ans) faiblement et hautement scolarisées, par région, 2023



Source : Brotcorne et al., 2024; Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus

ENCADRÉ 1

RÉFORME DU DROIT AUX ALLOCATIONS DE CHÔMAGE EN 2026 : DE NOMBREUX EXCLUS

Depuis janvier 2026, le droit aux allocations de chômage fait l'objet d'une profonde réforme. Outre les conditions d'accès qui sont modifiées, les allocations de chômage sont désormais limitées à deux ans maximum (selon le passé professionnel) et les allocations d'insertion, à un an maximum.

En région bruxelloise, sur la base des estimations de l'ONEM de novembre 2025, on s'attend à ce qu'environ 41 710 personnes au chômage depuis plus de deux ans soient exclues essentiellement au cours du premier semestre 2026. Elles sont 62 676 en Flandre et 89 514 en Wallonie (donc 193 904 au total en Belgique)³. Cela représente 5 % de la population de 18-64 ans à Bruxelles, 1,5 % en Flandre et 4 % en Wallonie.

Pour la région bruxelloise, la majorité des personnes concernées n'ont pas le diplôme du secondaire ou ont un diplôme non reconnu en Belgique (53 %), 32 % sont cheffe-s de famille, et 22 % sont âgées de 55 ans et plus. Les personnes cheffe-s de ménage sont, plus souvent encore que les personnes dans les autres catégories de ménages, faiblement scolarisées ou sans diplôme reconnu en Belgique : cela concerne deux tiers d'entre elles au total, 71 % parmi les hommes et 60 % parmi les femmes.

Les populations des communes les plus précarisées de la région sont les plus touchées. À Molenbeek, les (potentiels) exclus représentent 7 % de la population de 18-64 ans, et 6 % dans les communes de Saint-Josse, Bruxelles-Ville, Anderlecht, Saint-Gilles, Berchem-Sainte-Agathe, Schaerbeek et Forest. Outre le fait que les exclus du chômage sont proportionnellement plus nombreux dans les communes plus défavorisées de la région, ils sont également, dans ces mêmes communes, plus souvent faiblement scolarisés ou avec un diplôme non reconnu, ce qui implique de plus grandes difficultés pour accéder à l'emploi. Dans les communes de Saint-Josse, Molenbeek, Anderlecht, plus de 60 % des exclus potentiels sont faiblement scolarisés ou avec un diplôme non reconnu.

Sur base d'estimations de l'Observatoire de la Santé et du Social établies en janvier 2025⁴, en région bruxelloise et au cours des 6 mois suivant leur exclusion, 34 % (minimum) des exclus du chômage pourraient se retrouver avec un revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS, 17 % pourraient retrouver un emploi, 5 % pourraient être couvertes par l'assurance maladie-invalidité et 44 % pourraient se retrouver sans revenu formel propre. Cette dernière catégorie concernerait des personnes qui soit n'entreraient pas dans les conditions pour avoir droit au RIS (notamment du fait de la présence d'autres personnes sous le même toit qui disposent d'un revenu), soit seraient en situation de non-recours. Ces projections doivent être lues avec prudence et seule l'analyse des parcours réels, *a posteriori*,

3 Estimations de l'ONEM, novembre 2025. Chiffres régulièrement actualisés/révisés.

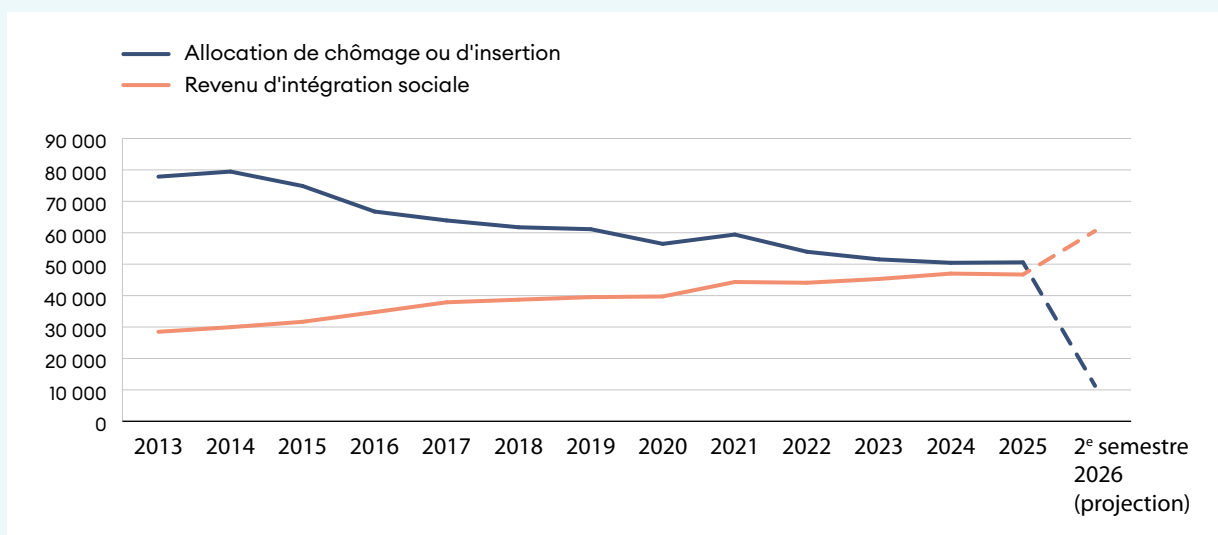
4 Voir Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2025), "Projet de réforme des allocations de chômage à deux ans : le devenir possible des exclus du chômage et effets potentiels sur les CPAS", <https://www.vivalis.brussels/fr/publication/limitation-duree-octroi-allocations-chomage>

permettra de confirmer ou non ces résultats. **Les premières indications suggèrent que les sorties vers le RIS pourraient être beaucoup plus élevées.**

La tendance d'un basculement de la sécurité sociale (chômage) vers l'aide sociale (CPAS) était déjà à l'œuvre ces dernières années, notamment par le biais de réformes durcissant en particulier l'accès aux allocations de chômage. La réforme actuelle et le nombre élevée d'exclusions du chômage qui en découlent risquent néanmoins de provoquer un afflux sans précédent de personnes sollicitant l'aide du CPAS. Il est attendu que le nombre de bénéficiaires d'un RIS dépassent le nombre de chômeurs indemnisés par l'ONEM en 2026 **14**.

14

Évolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage et du revenu d'intégration sociale, projection pour 2026, région bruxelloise



Note : **Les premières indications suggèrent que les sorties vers le RIS pourraient être beaucoup plus élevées.**

Source : view.brussels, SPP Intégration sociale, ONEM (estimations août 2025), calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

2. SANTÉ ET INÉGALITÉS DE SANTÉ

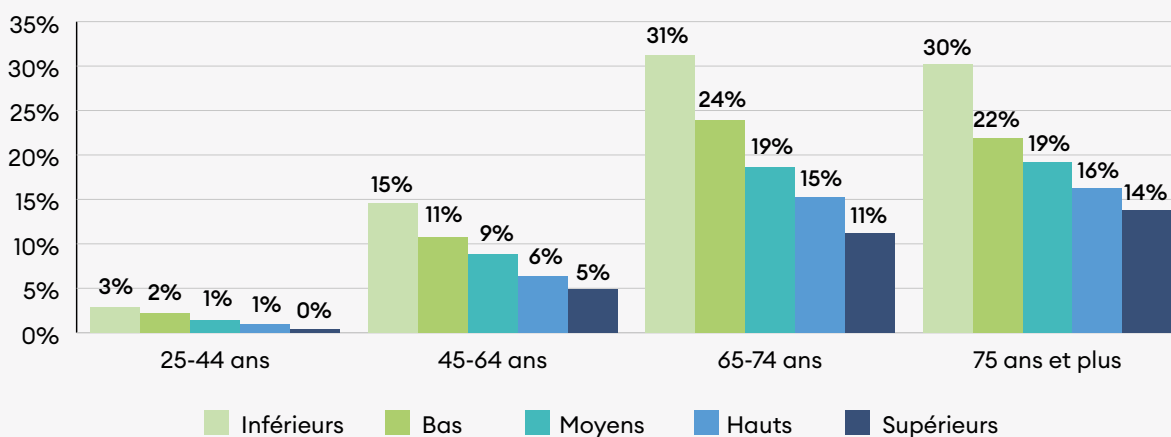
La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la région bruxelloise se traduit par d'importantes **inégalités de santé**. Celles-ci se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part.

Les **inégalités en matière de mortalité** représentent le sommet de l'iceberg et restent de même ampleur que les années précédentes : les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres ont une espérance de vie moindre d'environ 5 ans par rapport à celle des résidents des communes les plus aisées de la région. Dès les premières années de vie, la situation sociale des parents influe sur la santé des enfants : même si la mortalité infantile est très faible, notons que les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail courent plus de deux fois plus de risque de décéder dans la première année de vie par rapport aux enfants qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus.

La prévalence de bon nombre de maladies chroniques indique également un gradient social important. Pour le **diabète** par exemple, les inégalités sociales sont très marquées : la prévalence augmente nettement à mesure que le niveau de revenus diminue. Parmi les 65-75 ans par exemple, 30 % des personnes du premier quintile des revenus (les vingt pourcents les plus pauvres) souffrent de diabète, contre 11 % parmi les personnes du cinquième quintile (les vingt pourcents les plus riches) du même âge **15**.

15

Proportion de Bruxellois atteints de diabète, par âge et quintile de revenu du secteur statistique de résidence, 2023

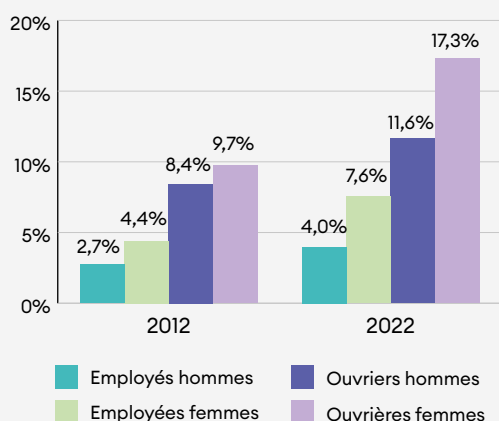


Source : Atlas AIM 2023 & IBSA 2020 ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le **risque d'invalidité** est plus de deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés. Le nombre et la part d'invalides dans la population tendent à augmenter, en grande partie du fait de l'augmentation des problèmes de santé mentale (burn-out, dépression) ou de troubles musculosquelettiques. Les femmes ouvrières sont, dans les deux cas, particulièrement touchées. Les inégalités en termes d'invalidité se sont amplifiées dans le temps: entre 2012 et 2022, chez les hommes avec le statut d'employé, le taux d'invalidité est passé de 3 % à 4 %. Chez les femmes ouvrières, ce taux est passé de 10 % à 17 % sur la même période **16**.

16

Taux d'invalidité par sexe et catégorie professionnelle, régime salarié, Bruxelles, 2012 et 2022

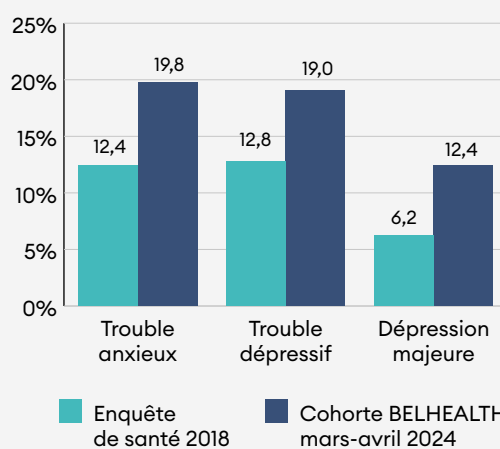


Source : Institut national de maladie-invalidité (INAMI) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

De manière générale, les **problèmes de santé mentale** au sein de la population bruxelloise ont augmenté depuis la crise du Covid-19. Selon l'enquête BELHEALTH menée en mars-avril 2024, près de 20 % des participants bruxellois présentent des symptômes d'un trouble anxieux ou d'un trouble dépressif **17**.

17

Pourcentage de la population adulte* avec certains problèmes de santé mentale, région bruxelloise, 2018 et 2024



* 15 ans et plus dans l'enquête de 2018, et 18 ans et plus dans la cohorte BELHEALTH.

Source : Sciensano, Enquête de santé 2018 et Cohorte BELHEALTH mars-avril 2024

Les inégalités en termes d'**accès aux soins** sont également illustrées dans ce Baromètre : 38 % des Bruxellois présentant des difficultés financières ont postposé des soins pour cette raison (une proportion près de dix fois supérieure à celle observée chez les personnes aisées). En termes de soins préventifs, en prenant comme exemple le dépistage du cancer du sein, la proportion de femmes (50-69 ans) ayant effectué une mammographie de dépistage est d'environ 40 % parmi celles disposant des revenus les plus faibles (premier quintile) contre environ 60 % pour celles aux revenus les plus élevés (dernier quintile).

3. ENJEUX

Certains enjeux sociaux peuvent être mis en évidence pour la région bruxelloise sur base de ce portrait statistique.

Population “changeante”

Si une partie de la population reste durablement sur le territoire, Bruxelles connaît des mouvements de population importants, impliquant des renouvellements d'une partie de sa population qui peuvent parfois fragiliser la continuité des parcours sociaux et de santé. Pour les services sociaux et sanitaires, cela crée des défis supplémentaires en termes de repérage, de suivi et d'accès aux droits pour les publics nouveaux et en difficulté.

Pauvreté et inégalités importantes, qui se répercutent en inégalités de santé

La plupart des indicateurs présentés dans le Baromètre indiquent que la proportion de personnes en situation de pauvreté reste globalement plus élevée en région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. La comparaison de la région bruxelloise avec les grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire légèrement moins défavorable que dans certaines grandes villes wallonnes, selon l'indicateur considéré.

Les inégalités de revenus apparaissent clairement plus importantes en région bruxelloise qu'à l'échelle des deux autres régions et des autres grandes villes du pays. Les inégalités se marquent aussi selon certaines caractéristiques sociodémographiques, notamment l'origine et la nationalité : les revenus les plus élevés en région bruxelloise s'observent parmi les ressortissants de l'UE-27 (considérés globalement) et les revenus les plus bas concernent surtout les Belges d'origine non-européenne ou les ressortissants non européens.

Les inégalités sociales se traduisent par d'importantes inégalités de santé, qui s'observent tant en termes d'accès aux soins - curatifs et préventifs - qu'en termes de prévalence de certaines maladies comme le diabète. L'espérance de vie varie fortement en fonction de la situation

sociale des habitants au sein même du territoire bruxellois.

Une évolution défavorable par rapport aux deux autres régions pour les revenus fiscaux et d'autres indicateurs

Si le taux de risque de pauvreté se maintient à un niveau élevé mais n'indique pas d'augmentation dans le temps, certains indicateurs présentent une évolution défavorable.

Un décrochage relatif des revenus fiscaux des Bruxellois s'observe par rapport aux deux autres régions. Les classes de revenus fiscaux basses sont surreprésentées en région bruxelloise. De plus, la région bruxelloise compte une proportion nettement plus grande de déclarations de revenu net imposable nul. Cela s'explique à la fois par la proportion élevée de personnes non imposables du fait d'un bas revenu (CPAS) mais aussi de par la présence importante de fonctionnaires internationaux, surtout européens, dont les salaires ne sont pas imposés en Belgique.

Certains indicateurs comme le pourcentage de personnes percevant un RIS dans la population d'âge actif ou le pourcentage de la population de 65 ans et plus percevant la GRAPA, ont augmenté en tendance en région bruxelloise au cours des 10-20 dernières années, plus que dans les deux autres régions. Le nombre de ménages sur liste d'attente pour un logement social tend aussi à augmenter dans le temps.

Des inégalités socio-spatiales au sein de la région qui restent marquées

La région bruxelloise compte les communes les plus pauvres de Belgique. Sur base du revenu disponible équivalent médian (administratif), les quatre communes les plus pauvres de Belgique sont (dans l'ordre) : Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et Koekelberg. Schaerbeek et Bruxelles-Ville arrivent respectivement en 7^e et 8^e positions^[5]. Les inégalités socio-spatiales restent marquées sur le territoire bruxellois, avec une géographie sociale structurée entre le croissant pauvre, le quadrant nord-ouest intermédiaire en deuxième couronne, le quadrant sud-est plus aisé en deuxième couronne, et des poches de quartiers défavorisés en deuxième couronne

correspondant à une forte concentration de logements sociaux. Cette configuration est stable depuis des décennies. Certaines évolutions sont néanmoins constatées, avec d'une part une dégradation relative des revenus dans les communes du nord-ouest de la région (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren...) ainsi que dans les quartiers de logements sociaux, et d'autre part une augmentation des revenus dans le croissant pauvre, le long du canal (reflétant sans doute un phénomène de gentrification) ainsi que dans certains quartiers aisés du sud-est de la région.

Mais les différences entre communes restent très marquées, des communes comme Molenbeek ou Saint-Josse indiquent des taux de risque de pauvreté environ trois fois plus élevés que les communes les plus aisées comme Woluwe-Saint-Pierre. Ces différences s'observent au niveau de quasiment tous les indicateurs socio-sanitaires (proportion de RIS, de chômeurs de longue durée, proportion de faiblement scolarisés, part de personnes souffrant du diabète, taux de participation aux programmes de dépistage, espérance de vie, ...).

Proportion importante de familles nombreuses et de familles monoparentales parmi les bas revenus : impact sur les enfants

Les familles nombreuses (avec trois enfants ou plus) et les familles monoparentales sont sur-représentées parmi les classes de bas revenus. Il en résulte un taux de risque de pauvreté des enfants et adolescents de 32 %, encore plus élevé qu'au sein de la population bruxelloise dans son ensemble. La majorité des enfants et adolescents de la région ouvrent le droit à des suppléments sociaux pour les allocations familiales. Cette pauvreté va de pair avec des conditions de vie difficiles (privations, surpeuplement dans le logement...) qui se répercutent notamment sur les parcours scolaires des enfants, avec des taux de retard scolaire en moyenne plus élevés dans les ménages précaires. Par ailleurs, le pourcentage d'élèves avec un certain nombre de jours d'absentéisme tend à augmenter de manière générale ces dernières années en Belgique, et est plus élevé à Bruxelles.

Les problèmes de logement au cœur de la question sociale à Bruxelles

Les loyers sur le marché privé se situent dans une fourchette relativement étroite, tandis que les revenus sont très inégalement répartis ; les dépenses de logement sont donc relativement incompressibles, et pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. Ainsi, après déduction des dépenses de logement dans le budget, les inégalités s'en trouvent encore exacerbées. Cela mène à des situations financières intenable pour certaines personnes se trouvant en bas de la distribution des revenus, pour qui il ne reste que quelques euros par jour à consacrer à l'ensemble des autres dépenses de vie. Il en résulte une demande toujours plus importante pour accéder à un logement social, demandes qui viennent gonfler la longue liste d'attente de personnes répondant aux critères d'accès, qui sont confrontées à des délais pouvant atteindre de nombreuses années.

Personnes sans-papiers, demandeuses d'asile, sans-abri ... et saturation des services

La région bruxelloise concentre environ la moitié des personnes sans-papiers présentes en Belgique. À cela s'additionnent les conséquences de la crise de l'accueil pour les demandeurs d'asile. Et le nombre de personnes sans-abri est en augmentation de manière générale dans la région. Les dispositifs d'hébergement et les services socio-sanitaires de première ligne sont souvent saturés, et les refus et délais d'attente, fréquents.

Digitalisation croissante des services publics et privés et fracture numérique

Le renforcement du processus de dématérialisation des services publics et privés peut être lourd de conséquences pour les personnes qui présentent des difficultés vis-à-vis du numérique et le risque d'exclusion sociale pour ces dernières augmente. De nombreux Bruxellois sont confrontés à des difficultés d'accès et de maîtrise du numérique. Les inégalités sociales sont marquées en la matière, ce qui implique des difficultés accrues d'accès aux droits sociaux, aux services publics et privés (notamment bancaires) pour les personnes qui se trouvent en bas de l'échelle sociale.

Problèmes de santé mentale et d'invalidité en augmentation

Une augmentation des problèmes de santé mentale dans la population est constatée depuis la crise du covid-19.

En parallèle, et dès avant la crise du covid-19, une tendance à la hausse de personnes tombant en invalidité pour cause de burn-out ou de dépression est observée, en particulier (mais pas uniquement) chez les femmes avec un statut d'ouvrière. L'invalidité pour raison de troubles musculosquelettiques est également en augmentation, à nouveau en particulier dans cette catégorie de la population.

Par ailleurs, l'isolement concerne aussi de nombreuses personnes à Bruxelles, notamment parmi les personnes qui vivent seules ou en famille monoparentale, fortement représentées dans la région.

Réforme du chômage, exclusions, pressions sur les services socio-sanitaires et les CPAS

Ces dernières années ont été marquées par des crises successives (crises du Covid-19, de l'énergie et guerre en Ukraine) qui, toutes, ont eu des impacts importants, en particulier en région bruxelloise vu la pauvreté initialement élevée et son statut de région urbaine et internationale. Certaines réformes décidées au niveau fédéral dans le cadre de la législature 2025-2029, en particulier la réforme du droit aux allocations de chômage, constituent de nouveaux chocs pour la région en 2026.

De manière générale, l'exclusion des chômeurs de longue durée pourrait avoir des conséquences significatives sur les conditions de vie de dizaine de milliers de personnes dans la région. Une part importante se tournera vers les CPAS, une autre se tournera vers les solidarités familiales car elles n'auront pas droit au RIS, ou n'y auront pas recours, avec une perte sèche de revenus pour le ménage. Certains trouveront un emploi, parfois précaire.

Le nombre de personnes au CPAS qui était déjà largement en augmentation, va dépasser le nombre de chômeurs indemnisés en 2026. Ainsi, la pression sur ces CPAS, et sur les services sociaux en général, risque de s'amplifier de façon inédite, constituant un enjeu majeur pour les travailleurs de terrain et les pouvoirs locaux. Ce type de mesure, en transférant certains mécanismes de solidarité du niveau fédéral vers les CPAS, est susceptible d'entraîner des disparités accrues entre communes (et même entre régions), en fonction de leurs ressources et de la composition de leur population. Ces effets pourraient persister malgré les interventions fédérales via le RIS et les ERIS, celles-ci ne permettant pas de compenser intégralement les augmentations attendues des charges supportées par les CPAS.

En conclusion, la précarité d'une frange de la population déjà fragilisée risque d'augmenter en région bruxelloise, où les marqueurs de pauvreté sont élevés et en progression.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles
Vivalis.brussels
Rue Belliard 71, boîte 1 – 1040 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observat@vivalis.brussels

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

Marion Englert
marion.englert@vivalis.brussels



Observatoire
de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale